



MISE EN ŒUVRE DE PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Faisant usage de la Dixième Résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2014, le Conseil d'Administration de Gévelot S.A. a décidé, par ses délibérations du même jour de mettre en œuvre le programme de rachat d'actions limité à 6 % du Capital (ce qui correspond à 53 967 actions) pour un coût financier maximum de 3 000 K€ :

- Objectif : rachat d'actions en vue de leur annulation en une ou plusieurs fois sur décision du Conseil d'Administration en application de la Onzième Résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2014,
- Validité du programme de rachat : jusqu'au 13 décembre 2015.

Alternext - Amf - www.gevelot-sa.fr (4 juillet 2014)

GEVELOT
Société Anonyme au capital de 31 838 310 euros
Siège Social : 6, boulevard Bineau 92300 LEVALLOIS-PERRET
562 088 542 R.C.S. NANTERRE